**LYCEE MAHATMA GANDHI - SERVICE GESTION- FICHE INTENDANCE**

**ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

 NOM-PRENOM ELEVE : ............................................. DATE DE NAISSANCE: ..................CLASSE: ..........

# **REGIME SCOLAIRE :**

EXTERNE

INTERNE - LYCEE : ..........................

  DEMI-PENSION

# **ENGAGEMENT A LA DEMI-PENSION :**

 BOURSE NATIONALE BOURSIER

BOURSE AU MERITE

# NON BOURSIER

  DEMANDE EN COURS

***Fournir OBLIGATOIREMENT un R.I.B au nom du responsable demandeur de bourse avec nom-prénom-classe de l’élève au verso***

 Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du lycée Mahatma Gandhi, l'élève et son responsable légal s'engagent à respecter, toute l'année scolaire le régime déterminé en début d'année.

L'inscription au restaurant scolaire implique :

* Le règlement à jour des factures antérieures de demi-pension (en cas de difficultés, contacter le service gestion au 0262921520)
* L’obligation pour l’élève d'y manger à tous les repas muni de sa carte d’accès au réfectoire. La carte de restaurant scolaire est individuelle et ne peut en aucun cas être prêtée.

Les tarifs annuels de la restauration scolaire et d’internat sont adoptés chaque année par le Conseil Régional, collectivité de rattachement, et présentés en conseil d’administration pour information. Pour l’année civile 2023, ils sont fixés pour un montant journalier :
• de 2.94 € pour la demi-pension,

• de 6.63 € pour l’internat,

Un chèque d’un montant de 80.00 € à l’ordre de l’agent comptable devra être fourni pour les non boursiers au titre d’une avance sur la demi-pension.

La première carte d’accès au réfectoire, remise en début d’année est gratuite. En cas de perte, la nouvelle carte sera facturée à 6.00 €.

Tout trimestre entamé est dû. Les tarifs forfaitaires sont calculés en fonction du nombre de jours pour chaque trimestre.

Des dispenses totales ou partielles des frais de demi-pension (remise d'ordre), pourront être étudiées sur demande auprès du service gestion (motifs acceptés : absences pour raison médicale de plus de 15 jours avec certificat médical et absence pour stage).

**Régimes alimentaires pour raisons médicales :**

Mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé par l'infirmière du lycée.

Le menu du jour est affiché avec la liste des allergènes sur le tableau à l'entrée du réfectoire. Ce récapitulatif établi et transmis par le responsable de la cuisine centrale présente une description des ingrédients utilisés pour la confection des repas. Nous vous invitons à prendre connaissance quotidiennement de ces informations afin d'éviter tout préjudice.

Les demandes de radiations sont à transmettre par courrier à l'attention de madame la proviseure selon le calendrier ci-dessous :

1er trimestre (de août à décembre 2023) date fixée au : 05/09/2023

2ème trimestre (de janvier à mars 2024) date fixée au 14/12/2023

3ème trimestre (de avril à juillet 2024) date fixée au 06/03/2024.

Les élèves dont les frais scolaires sont pris en charge par une structure (conseil général, foyer d’accueil…etc) doivent joindre leur attestation avec la présente fiche.

**REPRESENTANT LEGAL**

MADAME MONSIEUR  AUTRE...........................................................................

NOM: .............................................................................................. PRENOM: .........................................................................

TELEPHONE : ................................................................................ ......MAIL ..................................................................

Date ...................................................Signature.....................................